

16 mars 2021

Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire



ORDRE DU JOUR

1. **Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 19 janvier 2021**
2. **Présentation du pacte régional pour la gestion de la ressource en eau en Pays-de-la-Loire** (*DREAL Pays-de-la-Loire*)
3. **Lancement de la concertation préalable à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire**
4. **Travaux de l'équipe d'animation du SAGE**
 - **Présentation de l'étude HMUC : contexte, objectifs, méthodologie et avancement**
5. **Dossiers d'autorisation environnementale :**
 - **Projet de sondage de reconnaissance pour l'alimentation en eau du site exploité par la société Lactalis**
 - **Renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de l'agglomération de Nantes Sud - Station d'épuration de Petite Californie – Nantes Métropole**
6. **Questions diverses**
 - **Révision du SAGE – Information : sollicitation des maîtres d'ouvrage pour disposer de données récentes sur les zones humides inventoriées**
 - **Avis du bureau de la CLE sur les PLU (exemple de Port-Saint-Père)**

Lancement de la concertation préalable à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire



Qu'est-ce que la DTA ?

- Document d'urbanisme : objectifs et orientations de l'État sur un territoire présentant des enjeux de niveau national = outil d'encadrement de la planification locale
- Contenu : description du diagnostic et des enjeux, objectifs, orientations et politiques d'accompagnement
- Compatibilité des Schémas de cohérence territoriale (plans locaux d'urbanisme en l'absence de SCoT) avec les DTA
- Déclinaison des modalités d'application de la loi Littoral

DTA de l'estuaire de La Loire en vigueur depuis 2006 (*décret n°2006-884 du 17 juillet 2006*)

- Ambitions :
 - Affirmer le rôle de Nantes-Saint-Nazaire comme métropole de taille européenne au bénéfice du Grand Ouest
 - Assurer le développement équilibré de toutes les composantes territoriales de l'estuaire
 - Protéger et valoriser les espaces naturels, les sites et les paysages

Pour quelles raisons abroger la DTA de l'estuaire de la Loire ?

- Caducité de la DTA de l'estuaire de La Loire au vu de l'abandon de trois de ses orientations fondamentales :
 - Projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes
 - Projet d'extension portuaire sur le site de Donges-Est (GPMNSN)
 - Arrêt programmé de la centrale thermique de Cordemais (2024-2026)
- Transpositions des dispositions de la DTA dans les documents d'urbanisme (SCoT)
- Impossibilité de réviser une DTA



Urbanisation

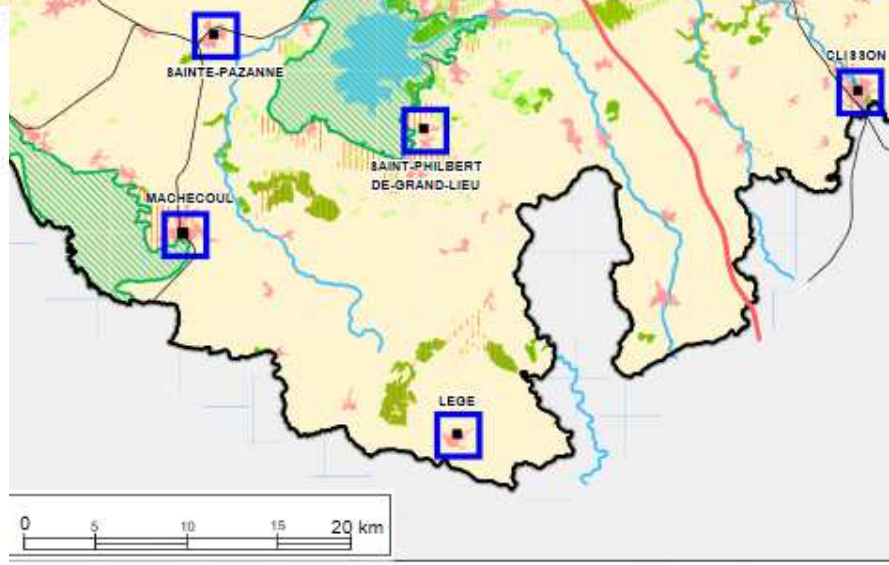
- Bipôle métropolitain
- Pôle d'équilibre
- Périmètre DTA Estuaire de la Loire
- Zones urbanisées (Corine Land Cover - 1996)
- Zones industrielles et commerciales (Corine Land Cover - 1996)

Environnement

- Espaces naturels et paysages exceptionnels protégés
- Espaces naturels et paysages exceptionnels à protéger
- Espaces naturels et paysages à fort intérêt patrimonial
- Zones potentielles de localisation d'une forêt péri-urbaine
- Forêts (Corine Land Cover)
- Réseau hydrographie

Infrastructures de transport

- Autoroute et 2 x 2 voies
- Route principale
- Ligne ferroviaire
- Principe de dessertes ferroviaires
- Principe de dessertes routières
- Principe de franchissement de la Loire
- Plateforme multimodale
- Site portuaire
- Site grand projet (Notre Dame des Landes)
- Site multimodal projeté
- Aéroport
- Port
- Bac
- Centrale électrique



Aire d'étude de la D.T.A. de l'estuaire de la Loire



* L'aire de la D.T.A. couvrira les trois arrondissements de Nantes, Saint-Nazaire et Ancenis, les deux cantons de Blain et Nort-sur-Erdre, et la frange sud-ouest du Maine-et-Loire (cantons de Champcoceaux et Saint-Florent-le-Vieil) * Lettre de mandat du 1er Juillet 1999. Cartographie: Pièce de l'atlas des Pays de la Loire - SGAR - novembre 2000

- Concertation dématérialisée programmée **du 15 février 2021 au 31 mars 2021 inclus** = préalable à la procédure d'abrogation
- **Informations et documents disponibles sur le site internet de la DREAL jusqu'au 2 novembre 2021** (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-territoriale-d-amenagement-de-l-r77.html>) : dossier du maître d'ouvrage exposant le projet d'abrogation, cahiers des acteurs (contributions de l'équipe d'animation du SAGE), etc.
- Organisation d'ateliers de travail (webinaires)
 - Ordre du jour : présentation du bilan de la DTA, échanges, expression des observations/remarques/questions/propositions/attentes
 - Dates : mardi 23 février de 9h30 à 12h30 et mardi 23 mars (aux mêmes horaires)
 - Ateliers ouverts à tous y compris au grand public, sur inscription
- A l'issue, rapport établi par la garante du débat : déroulement de la concertation, méthodologie, synthèse des observations et propositions, qualité de la concertation
 - Bilan publié sur le site de la DREAL, joint au dossier d'enquête publique préalable à l'abrogation de la DTA

Objectif de la concertation : poursuivre les échanges sur le territoire pour la poursuite du dialogue autour de l'avenir de l'aménagement de l'estuaire

Contacts : abrogation.dta.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Calendrier prévisionnel susceptible d'ajustements.

